

INFORMATION A L'ATTENTION
DES ENTREPRISES ADHERENTES

Octobre 2018

A partir du 1er novembre 2018 !



Taux d'appel des cotisations congés

Changement à prévoir

Les Administrateurs de la Caisse de Congés BTP de la Réunion, artisans et entrepreneurs soucieux d'une gestion prudente de la Caisse, ont décidé le mercredi 25 avril 2018, après examen des comptes du dernier exercice clos, de relever de 0,60 % le taux d'appel des cotisations congés et de le porter ainsi à **17,85 %, ceci à compter du 1er Novembre 2018** (salaires du mois de novembre 2018 et suivants).



Les différentes évolutions réglementaires enregistrées ces dernières années ont fortement alourdi le coût du congé et il n'est plus possible aujourd'hui de maintenir un taux de cotisation inchangé depuis plus de 15 ans.



Cette décision délicate, prise en pleine conscience du contexte économique compliqué dans lequel se trouvent les entreprises, reste un choix de responsabilité.



Par ailleurs, en fonction des évolutions attendues dans la loi de Finance 2019, ce taux pourrait faire l'objet d'une régularisation au 1er janvier 2019.

Comment nous joindre ?



0262 21 03 81



Par courriel

caisse@conges-btp.re



Des questions ?

N'hésitez pas à contacter votre gestionnaire de compte !